

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE LA MISE EN PLACE D'UN CHANTIER SCALINATA DI E SORE ET SUR PARKING KALLISTE A L'OCCASION D'UN CHANTIER DE CONSTRUCTION A PARTIR DU LUNDI 10 FEVRIER 2020

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

VU l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code de la Route et notamment l'article R417-11 I -1,

VU la demande de la société SAS TERRACO, domicilié Za de Folelli 20213 FOLELLI, Monsieur POROBIJA Christian, contact@terraco20.fr ou 0495589210, à l'occasion d'un chantier de construction et ou un bardage sera implanté sur les escaliers blancs (scalinata di e sore) à partir du lundi 10 février 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons afin de garantir la sécurité des passants et des ouvriers, à l'occasion des travaux de construction à partir du lundi 10 février 2020.

ARRETE

Mise en place et bardage

ARTICLE 1° : Un bardage sera implanté le long des bâtisses situées à gauche des escaliers blancs dans le sens de la descente pour protéger les passants, et s'étendra sur une surface de 1m50 mètres de largeur sur la totalité des escaliers.

Un cheminement pour les piétons devra respecter les règles de sécurité en vigueur, laisser libre les accès aux habitations laissant ainsi un passage sécurisé aux piétons d'environ 1.50 mètres.

ARTICLE 2° : un couloir de 2 mètres sera positionné sur l'emplacement des véhicules d'intérêt général prioritaires, de secours, de police municipale, de gendarmerie, de transports de personnes à mobilité réduites (PMR) afin accéder au portail de l'école LOVICONI.

Un bardage de 2 mètres sera implanté sur ce dit emplacement pour faciliter le stationnement de camion toupie.

ARTICLE 3° : Au droit de l'immeuble de la communauté des communes Calvi-Balagne quartier neuf le passage piéton sera déplacer 3mètres plus haut sur l'avenue marche.

ARTICLE 4° : Des panneaux travaux (sortie poids lourd) seront apposé sur la droite et la gauche du chantier.

ARTICLE 5° : Tout recours peut-être engagé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif est compétent pour attribution, ce recours peut être acté par une procédure télématique sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6° : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs-pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais
- Madame la directrice du pôle enfance et jeunesse de la Ville de Calvi.
- Monsieur le directeur de l'école Loviconi.
- Société SAS TERRACO

Fait à CALVI, le 10 février 2020

